

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 16 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DJS 172 Subvention (5 000 euros) et avenant à la convention avec l'association Starting-Block (13^e).

M^{me} Pauline VÉRON et M. Bernard JOMIER, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention et un avenant à la convention annuelle avec l'association Starting-Block ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission, et Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Starting-Block, Labo 13, 13 voie FF/13 (13^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association Starting-Block (8264 / 2016_05720).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO